

INDEMNITE DES ELUS

En application de l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, le tableau ci-dessous retrace les indemnités perçues au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie du CGCT ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT ou filiale d'une de ces sociétés.

Mandat municipal		
	Indemnités de fonction 2024	Indemnité de représentation 2024
Jérémie BREAUD	56 372,64 €	4 000,00 €
Martine CHAREYRE	15 629,52 €	
Marc DUBIEF	15 629,52 €	
Marion CARRIER	15 629,52 €	
Valérie BOULARD	15 629,52 €	
Pascal MIRALLES-FOMINE	15 629,52 €	
Isabelle DA SILVA	15 629,52 €	
Jacques CHAMPIER	15 629,52 €	
Evelyne BRUNET	15 629,52 €	
Raphaël SULTANA	15 629,52 €	
Nathalie BRAMET-REYNAUD	15 629,52 €	
Emmanuel MAILLET	15 629,52 €	
Muriel ROBIC	15 629,52 €	
Grégory BRUNET	15 629,52 €	
Tarik EZ-ZAJJARI	15 629,52 €	
Linda TABTE	12 234,58 €	
René SIMILLION	3 074,64 €	
Christiane RIVOIRE	3 074,64 €	
Jean-François DELAPIERRE	3 074,64 €	
Jacqueline PALLUY-PLANTIER	3 074,64 €	
Françoise KIRASSIAN	3 074,64 €	
Stéphane GENIN	3 074,64 €	
Sandrine BERTHET	3 074,64 €	
Sonia GRANDSERRE	3 074,64 €	
Maryam EL GUIZANI	3 074,64 €	
Fatih DEMIRAY	3 074,64 €	
Marie BRUNET	3 074,64 €	
Véronique BOUCHER	717,41 €	
Albert YOGO	1 793,54 €	

Mandat au sein d'un syndicat mixte

Néant

Mandat au sein d'une société d'économie mixte ou d'une société publique locale

Néant